



République Française
Département du Nord

COMMUNE DE FAMARS

N° 25/038

ARRETE DU MAIRE
ACTE : POLICE MUNICIPALE

Portant Interdiction de circulation et de stationnement
Rue Roger Salengro

Nous, Maire de la Commune de FAMARS,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur la rue Roger Salengro

Considérant la demande de la société EHTP chargée de la réalisation desdits travaux,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les dispositions de nature à sécuriser les lieux et à éviter les accidents durant cette intervention,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : La Rue Roger Salengro est interdite à toute circulation, excepté riverains et bus, dans sa partie comprise **entre le n°39 et le croisement avec la rue Henri Harpignies** à compter **du mardi 4 mars jusqu'au jeudi 8 mai 2025**.

Le stationnement est également interdit dans sa partie comprise entre le n°39 et le croisement avec la rue Henri Harpignies sur le côté pair selon l'avancement du chantier, **de 8 heures à 17 heures 30** du mardi 4 mars jusqu'au jeudi 8 mai 2025.

Une déviation est prévue sur cette période par l'utilisation des rues Edmond Guillaume et Henri Harpignies en double sens.

ARTICLE 2 : Les usagers sont informés de cette prescription par la mise en place d'une signalisation conforme aux prescriptions (panneaux et barrières).

ARTICLE 3 : La maintenance de cette signalisation est assurée par la commune.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté figurera au registre des arrêtés de la mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le chef des services d'incendie et de secours,

Pour information,

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Valenciennes,

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de FAMARS,

- M. le Brigadier de la police municipale,

- Les Services Techniques Municipaux,

Chargés chacun, en ce qui le concerne, de son application.



Fait à FAMARS, le 26 février 2025

Le Maire,
Véronique DUPIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Véronique Dupire", written over a horizontal line.

publié sur le site internet le : 4/03/25